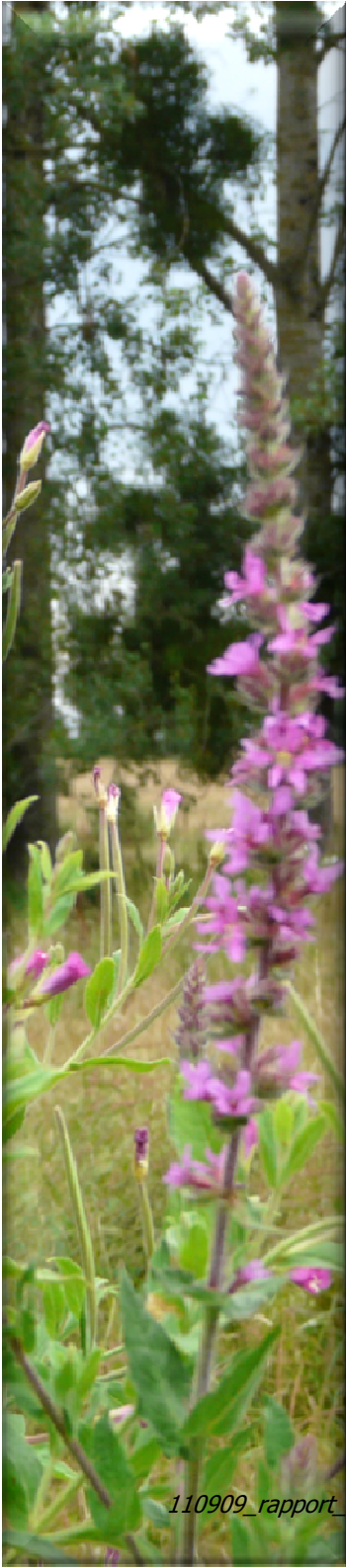




Annexes

ANNEXE 1.	Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée	19	
ANNEXE 2.	Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2010	26	
ANNEXE 3.	Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année 2010	27	
ANNEXE 4.	Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997	28	
ANNEXE 5.	Arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau		29
ANNEXE 6.	Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE	27	
ANNEXE 7.	Composition du comité scientifique zones humides	27	





ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

DU BASSIN DE LA RIVIERE VENDEE

REGLES DE FONCTIONNEMENT

DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

(en application de l'article R.212-32 du Code de l'Env.)

ARTICLE 1 – LES MISSIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	1
ARTICLE 2 - MEMBRES DE LA COMMISSION	2
ARTICLE 3 – SIEGE	2
ARTICLE 4 - LE PRESIDENT	2
ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	3
ARTICLE 6 – BUREAU	4
ARTICLE 7 - GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET COMMISSIONS.....	4
ARTICLE 8 - COMMISSION DE COORDINATION DES SAGE MARAIS POITEVIN ET ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT « MARAIS POITEVIN »	4
ARTICLE 9 - MAITRISE D'OUVRAGE DES ETUDES, DES DOCUMENTS DU SAGE ET DES ANALYSES THEMATIQUES	5
ARTICLE 10 – GESTION FINANCIERE	5
ARTICLE 11 – MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....	5
ARTICLE 12 – REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	6
ARTICLE 13 – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT	6
ARTICLE 14 – COMMUNICATION	6

ARTICLE 1 – LES MISSIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Les missions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sont l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée. La CLE est également consultée pour information ou avis dans le cadre de différentes procédures réglementaires ou partenariales.

Elaboration ou révision du SAGE

A cet effet, la Commission élabore un dossier dont la composition est fixée à l'article R.212-40-2 du code de l'environnement (rapports, documents graphiques et avis) et le soumet à l'approbation de l'autorité préfectorale.

La CLE :

- ♦ dynamise le processus d'élaboration ou de révision du SAGE,
- ♦ définit les axes de travail,
- ♦ consulte les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du territoire,
- ♦ élabore, construit et rédige les documents du SAGE.

Mise en œuvre et suivi

La CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

En ce sens, elle :

- ♦ organise le suivi du SAGE,
- ♦ promeut et vulgarise les mesures et dispositions préconisées dans le SAGE par une communication adaptée,
- ♦ facilite les adaptations et les révisions ultérieures.

Le suivi de l'application du SAGE est effectué grâce à un tableau de bord validé par la CLE.

ARTICLE 2 - MEMBRES DE LA COMMISSION

La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Les fonctions des membres de la Commission Locale de l'Eau sont gratuites.

ARTICLE 3 – SIEGE

Le siège de la Commission Locale de l'Eau est fixé à :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Maison du Département,
BP 531, 79021 NIORT Cedex.

ARTICLE 4 - LE PRESIDENT

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu pour la durée du mandat de la CLE par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux lors de la première réunion constitutive de la Commission. Il doit appartenir à ce même collège.

Le scrutin est majoritaire à deux tours et a lieu à bulletins secrets. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Le Président conduit la procédure d'élaboration du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, par la Commission Locale de l'Eau. Il est assisté pour cette mission par un Bureau.

Il préside à toutes les réunions de la Commission, représente la Commission dans toutes ses missions de représentation externe ou désigne son représentant parmi les membres de son collège. Le président signe tous les documents officiels qui engagent la Commission.

En cas de démission du Président ou cessation de son appartenance à la CLE, cette dernière procède à l'élection de son successeur lors de sa prochaine réunion.

Le Président est assisté par deux Vice-Présidents (premier Vice-Président et second Vice-Président) élus par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, dans les mêmes conditions que le Président et pour la même durée.

En cas d'empêchement du Président, ce dernier désigne un des deux Vice-Présidents pour toute fonction qu'il ne peut assurer. En cas de démission du Président, le premier Vice-Président assure le suivi des dossiers et convoque la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau Président.

ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances de la Commission. Les convocations sont envoyées par voie postale quinze jours au moins avant la réunion. La Commission se réunit au moins une fois par an.

Chaque année, la CLE établit son programme de travail pour l'année suivante (sont notamment concernés les études, les problématiques prioritaires à aborder et la communication envisagée,...).

La Commission est saisie, par le Président, au moins :

- ◆ lors de l'élaboration du programme de travail
- ◆ à chaque étape de ce programme, pour connaître les résultats des différentes études et délibérer sur les options envisagées.
- ◆ à la demande du quart des membres de la Commission sur un sujet précis.

Les délibérations de la Commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois, la Commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation envoyée dans un délai de huit jours avant la date de la réunion, la Commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les votes se font à main levée sauf demande contraire d'un des membres, adoptée à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La CLE auditionne des experts en tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins des membres de la Commission.

Tout membre de la CLE peut présenter au Président une question, proposition ou motion en vue de son inscription à l'ordre du jour. Si la demande est portée par 1/4 au moins des membres de la CLE, l'inscription est obligatoire. Au début de chaque séance, la CLE adopte le procès verbal ou compte-rendu de la séance précédente et approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

Les séances de la CLE sont réservées à ses membres et ne sont donc pas publiques. Des séances (ou des parties de séance) peuvent être rendues publiques si le Président ou la majorité des membres de la CLE le souhaite. Les structures représentées en CLE et les services des structures ayant une compétence « eau » peuvent assister aux travaux en qualité d'observateurs ou d'experts sur invitation du Président.

Les procès-verbaux des réunions de CLE et les documents nécessaires au fonctionnement de la CLE seront mis en téléchargement sur un site spécifique ou envoyés par courrier aux membres qui en formulent la demande.

Si la séance de la CLE ne peut pas se tenir pour raison de cas de forces majeures (notamment climatiques), elle peut se réunir, sur le même ordre du jour, sans tenir compte du délai de 15 jours.

ARTICLE 6 – BUREAU

Il est créé un bureau, chargé de préparer les dossiers et les séances de la Commission Locale de l'Eau. Il est assisté dans ses tâches d'une cellule d'animation administrative et technique.

Le Président décide de réunir le bureau à toutes fins utiles.

Le bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. Toutefois, le bureau peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis que doit émettre la CLE. Les règles de fonctionnement sont alors modifiées pour identifier ces délégations.

Le bureau peut entendre et se faire assister dans ses travaux par toute personne qualifiée.

Il est composé de 13 membres :

- ◆ 7 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux élus au sein du collège.
- ◆ 3 membres du collège des représentants des usagers élus au sein du collège.
- ◆ 3 membres du collège des représentants de l'Etat désignés par le Préfet coordonnateur du SAGE.

Le Président du bureau est le Président de la CLE. Le Vice-Président du bureau est le premier Vice-Président de la CLE. Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances du bureau qui sont envoyés au moins 15 jours avant la réunion.

Le Président peut inviter en tant que de besoin une ou plusieurs personnes qualifiées (experts).

Tous les membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau sont destinataires des comptes rendus des réunions du bureau. Ceux-ci seront mis en téléchargement sur un site spécifique ou envoyés par courrier aux membres qui en formulent la demande.

ARTICLE 7 - GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET COMMISSIONS

La Commission Locale de l'Eau peut créer, en tant que de besoin :

- des groupes de travail technique composés de membres de la CLE, d'organismes ou personnalités extérieures à la CLE,
- des Commissions géographiques ou thématiques chargées de l'examen de questions particulières.

Les travaux de ces structures ont pour objet d'apporter tous les éléments d'appréciation nécessaires aux décisions du bureau et de la CLE eux-mêmes en associant étroitement à cette expertise les acteurs du territoire.

ARTICLE 8 - COMMISSION DE COORDINATION DES SAGE MARAIS POITEVIN ET ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT « MARAIS POITEVIN »

Conformément à la décision prise par le Comité de Bassin Loire-Bretagne portant constitution d'une commission de coordination des trois SAGE du Marais Poitevin, la Commission Locale de l'Eau procédera à la désignation de ses représentants, à raison de :

- deux membres pour le collège des collectivités territoriales dont le Président, et de
- deux membres pour le collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées.

Les représentants de la CLE au sein de la commission de coordination rendront compte en tant que de besoin des travaux de la commission de coordination.

Le Président de la CLE est l'interlocuteur privilégié du Président de l'Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin. Il rendra compte en tant que de besoin des travaux de cet établissement à la CLE.

ARTICLE 9 - MAITRISE D'OUVRAGE DES ETUDES, DES DOCUMENTS DU SAGE ET DES ANALYSES THEMATIQUES

La Commission Locale de l'Eau confie son secrétariat ainsi que la maîtrise d'ouvrages des études et analyses nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre, au suivi ou à la révision du SAGE à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise.

A ce titre, l'IIBSN met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains.

Une note de cadrage sur les principes de travail, d'accompagnement et d'échanges entre la structure porteuse et la CLE (concernant les aspects budgétaires, financiers, techniques...) est établie à cet effet. Elle est adoptée par le conseil d'administration de la structure porteuse et annexée au présent document.

ARTICLE 10 – GESTION FINANCIERE

La cellule d'animation et les études sont portées financièrement par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise. A ce titre, il est nécessaire d'élaborer conjointement les besoins de financement.

Il sera donc mis à l'ordre du jour d'une séance de fin d'année un point sur ce programme prévisionnel (cf. article 5).

Suite à cette réunion, le Président de la CLE fera une proposition de budget au conseil d'administration de l'IIBSN, qui étudiera la possibilité de le mettre en œuvre en fonction des moyens budgétaires qui lui sont alloués.

ARTICLE 11 – MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La CLE est chargée de veiller à l'application des orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux une fois celui-ci approuvé.

La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R.212-26 ou de l'article R.212-17. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassins concernés.

Un bilan annuel des dépenses engagées sera présenté à la CLE par la structure porteuse IIBSN lors de la première réunion de CLE organisée l'année suivante.

ARTICLE 12 – REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux est révisé ou modifié dans les formes prévues pour son élaboration (*article L. 212-6 du code de l'environnement*).

Toutefois, le SAGE peut être modifié par le représentant de l'Etat dans le département, après avis ou sur proposition de la commission locale de l'eau, si cette modification ne porte pas atteinte aux objectifs de ce schéma (*article L. 212-7 du code de l'environnement*).

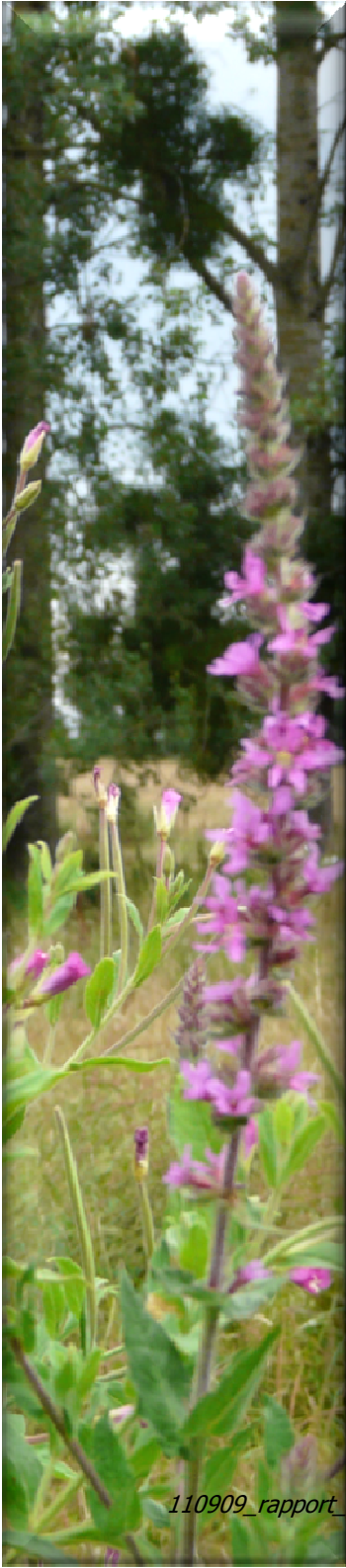
Enfin, lorsqu'une opération soumise à enquête publique est contraire aux dispositions du règlement du SAGE, le représentant de l'Etat dans le département soumet pour avis à la commission locale de l'eau un projet de modification de ce règlement et de ses documents cartographiques. En l'absence de réponse dans un délai de quatre mois, cet avis est réputé favorable. La déclaration d'utilité publique ou d'intérêt général de cette opération ne peut être prononcée que si l'enquête publique a également porté sur ce projet de modification (*article L. 212-8 du code de l'environnement*).

ARTICLE 13 – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

En dehors des modifications rendues nécessaires pour se mettre en conformité avec les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, les règles de fonctionnement peuvent être modifiées si au moins la moitié des membres de la Commission le demande.

ARTICLE 14 – COMMUNICATION

Afin de donner une culture de l'eau commune à l'ensemble du territoire du SAGE, de mettre en évidence les actions du SAGE, son intérêt mais aussi ses limites, de faciliter la communication et la concertation entre les diverses famille d'acteurs, la CLE met en place des outils de communication pédagogiques.



ANNEXE 2. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2010

année	DATE	catégorie	OBJET	ORGANISMES/PERSONNE	date de réuni
2010	07/01/2010	comité de bassin	Invitation comité de bassin Loire Bretagne le 26 janvier 2010 à 10h au centre de conférence d'Orléans	Agence de l'Eau Loire Bretagne	26/01/2010
	11/01/2010	compte rendu	Plan d'action pour le marais poitevin - compte rendu de la réunion de restitution du 23 novembre 2009	Préfecture Région Poitou-Charentes	23/11/2009
	20/01/2010	compte rendu	compte rendu réunion du 25 novembre 2009 sur lancement étude préalable pour le contrat territorial de la Longèves	Syndicat Mixte du marais poitevin, bassins de la vendée, de la sèvre et des autizes	25/11/2009
		colloque / formation	Invitation carrefour des gestions locales de l'eau 2010 le 27 janvier 2010 à 14h15 au stand de l'agence de l'eau, espace des territoires bretons	Agence de l'Eau Loire Bretagne	27/01/2010
	26/01/2010	compte rendu	CLE SAGE DU Lay relevé de conclusions du 17/12/2009	Syndicat mixte du marais poitevin bassin du lay	17/12/2009
	01/02/2010	lettre / courrier	Rapport d'étude diagnostic régional phytosanitaire	DRAAF Pays de la Loire	
	12/02/2010	lettre / courrier	copie des courriers adressés aux propriétaires de plans d'eau en RCS, en RCO et sans appartenance à un réseau.	Agence de l'Eau Loire Bretagne	
	18/02/2010	lettre / courrier	renouvellement CLE SAGE Vendée arrêté préfectoral	DDTM85	
	19/02/2010	comité de bassin	Avis favorable comité de bassin Loire Bretagne relatif au SAGE Vendée (délibération)	Comité de bassin Loire-Bretagne	
	16/03/2010	réunion	Invitation à la Conférence Départementale de l'Eau le 1/04/2010 à 9h30 à la Préfecture de Niort - 4 rue Du Guesclin en salle des délibérations.	Préfecture Deux-Sèvres	01/04/2010
	22/03/2010	réunion	réunion des présidents de CLE le 28 avril 2010 à l'agence de l'eau	Comité de bassin Loire-Bretagne	28/04/2010
	24/03/2010	dossier de déclaration	dossier de déclaration Pôle d'échanges multi-usages-commune de Fontenay	DDTM85	
	25/03/2010	dossier de	le Comité	DDTM85	
			Récapitulé dossier de déclaration 85-2010-00003 du 19/03/10	Agence de l'Eau Loire Bretagne	01/06/2010
	06/04/2010	réunion	invitation rencontre des animateurs SAGE 1er et 2 juin 2010	Agence de l'Eau Loire Bretagne	(vide)
		(vide)	liste des ouvrages éligibles aux aides majorées et hors contrat	Agence de l'Eau Loire Bretagne	08/06/2010
		colloque / formation	Invitation journée technique "Quels choix d'assainissement collectif en zones rurales ?" le 8 juin 2010 à Clermont Ferrand	Agence de l'Eau Loire Bretagne	27/04/2010
	08/04/2010	réunion	Invitation réunion inventaire des frayères le 27 avril 2010 à 14h DDTM Vendée	DDTM85	
		dossier de	dossier de déclaration régularisation des aménagements réalisés dans le lit mineur de la Mère - commune de BREUIL-BARRET	DDTM85	
	09/04/2010	dossier de	dossier de déclaration "confortement du pont sur le vent - commune de Mervent"	DDTM85	
	14/04/2010	dossier de	dossier de déclaration	Comité de bassin Loire-Bretagne	28/04/2010
	15/04/2010	réunion	Réunion des présidents des CLE le 28/04/10	DDTM85	
	16/04/2010	lettre / courrier	Arrêté préfectoral n°10 DDTM-140 fixant els conditions d'utilisation du complexe hydraulique de Mervent	PLNE - association pays de la Loire nature environnement	29/06/2010
	22/04/2010	réunion	invitation réunion publique le mardi 29 juin 2010 à 20h à Fontenay le Comte	DDTM85	(vide)
	26/04/2010	(vide)	Protection des milieux aquatiques contre les pesticides	DDTM85	
	27/05/2010	réunion	Continuités écologiques des cours d'eau - concertation en vue du classement des cours d'eau le mardi 8 juin 2010 à 9h30 à La Roche sur Yon	DDTM85	08/06/2010
	07/06/2010	lettre / courrier	Avis sur projet SAGE Vendée	Préfecture Vendée	
	18/06/2010	réunion	invitation séance plénière le 07/07/10 à 10h à Orléans	Comité de bassin Loire-Bretagne	07/07/2010
	22/06/2010	compte rendu	Synthèse des forums de l'Eau Loire Bretagne	Agence de l'Eau Loire Bretagne	12/02/2010
	24/06/2010	comité de bassin	invitation séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 7/07/10 à Orléans	Comité de bassin Loire-Bretagne	07/07/2010
	16/07/2010	colloque	rencontres de l'eau le 7 septembre à Tours "comment communiquer, sensibiliser sur le SDAGE ?"	Agence de l'Eau Loire Bretagne	07/09/2010
	22/07/2010	comité de bassin	PV comité bassin 26/01/2010, extrait registre delib comité bassin 07/07/10	Comité de bassin Loire-Bretagne	26/01/2010
			Invitation réunion de concertation sur la révision du classement des cours d'eau dans le département des Deux-Sèvres qui se tiendra le 13/09/2010 à 9h30 à la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres (av de Paris Niort) en salle de confèren	DREAL Poitou-Charentes	13/09/2010
	19/08/2010	réunion	copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête SAGE Vendée	Préfecture Vendée	
	01/09/2010	lettre / courrier	bulletin climatologique de l'année 2009	CG85	
	03/09/2010	lettre d'info	invitation séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 05/10/10 à 10h à Orléans	Comité de bassin Loire-Bretagne	05/10/2010
	15/09/2010	comité de bassin	continuités écologiques des cours d'eau - concertation en vu du classement des cours d'eau, dossier de concertation, réunion le 25/10/10 à 14h30 à la DDTM, à La Roche Sur Yon	DDTM85	25/10/2010
	20/09/2010	réunion	Invitation réunion DPF	Comité de bassin Loire-Bretagne	05/10/2010
	24/09/2010	réunion	invitation séance plénière mardi 5 octobre 2010 à 10h à Orléans	Préfète des Deux-Sèvres	??
	30/09/2010	réunion	concertation sur la révision du classement des cours d'eau dans le département ds Deux-Sèvres, invitation 21/10/10 à 9h30 à la préfecture de Niort	DDT79	21/10/2010
	18/10/2010	réunion	PV séance plénière 07/07/2010 + extrait registre delibération comité bassin 05/10/10	Comité de bassin Loire-Bretagne	07/07/2010
	19/10/2010	comité de bassin	Rencontre technique à l'attention des animateurs de Sage littoraux le 19/11/10 à Rennes : projet ordre du jour / bulletin inscription / plan d'accès	Agence de l'Eau Loire Bretagne / DREAL Centre	19/11/2010
	20/10/2010	colloque	DREAL		
			copie courriers envoyés DDT16, 79 et 86, DDTM17 + note sur "concertation sur la révision du classement des cours d'eau dans les départements Poitou-Charentes : observations et propositions de la région Poitou-Charentes"	Région Poitou-Charentes	
	02/11/2010	lettre / courrier		Comité de bassin Loire-Bretagne	09/12/2010
	19/11/2010	réunion	invitation séance plénière du 09/12/10 à 10h	Comité de bassin Loire-Bretagne	09/12/2010
	29/11/2010	réunion	Séance plénière du 09/12/10 à 10h à Orléans, dossier	DDT79	14/12/2010
	01/12/2010	réunion	invitation conférence départementale de l'eau le 14/12/10 à 9h30 à Niort	Région Pays de la Loire	
	20/12/2010	(vide)	Réception carte de vœux 2011		
		dossier de	Récapitulé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant l'aménagement d'une aire d'accueil	Préfet de la Vendée	
		déclaration	touristique		
		(vide)	Réception carte de vœux 2011	Région Pays de la Loire	

ANNEXE 3. Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année 2010

*Liste plus ou moins
exhaustive*

mois	OBJET	REF	ORGANISMES	PERSONNES
6	enquête publique du projet de SAGE Vendée	JCR/LT/2010-06/	Président Commission Enquête Publique	Arnold SCHWERDORFFER
	Etude d'inventaire des zones humides à l'échelon communal	FG/LM/2010-05-118	communes prioritaires SAGE Vendée	
9	Invitation réunion CLE 4/10/10 à 14h à Fontenay le Comte, Election Président	JCR/LT	CLE SAGE Vendée	Collège des représentants des ct, de leurs groupements et de établissements publics locaux
10	convocation réunion CLE SAGE Vendée 29/10/2010	JCR/LT	CLE SAGE Vendée	membres de la CLE
	Envoi du projet de SAGE Vendée en préparation de la CLE du 29/10/10	JCR/LT	Conseil Régional de Poitou-Charentes	Emile BREGEON
			Conseil Régional des Pays de la Loire	Claudine GOICHON
			CPIE	Laurent DESNOUHES
			DREAL Poitou-Charentes	Bernard BUISSON
			ONF Centre Ouest Auvergne	Directeur
			Parc Interrégional du Marais Poitevin	Patrick DEVILLE
			Préfet Région Poitou-Charentes	Bernard TOMASINI
			Sèvre Environnement	Jacques JUTEL
	réforme classement cours d'eau / SAGE Vendée	JCR / LT	DDTM 85	Pierre RATHOUIS
12	financement inventaire zh	JCR/ LT	DDT79	Jean-Claude PETUREAU
		JCR/ LT	DDT79	Jean-Claude PETUREAU
	copie lettre JCR/LT2010 envoyée à Jean Louis RIVOAL délégué régional pour	JCR/LT/2010	AELB	Jean-Louis RIVOAL
	financement inventaire zh	JCR/LT	AELB	Directeur Général
	phase d'approbation du SAGE Vendée	JCR/LT/2010	Préfecture Région Poitou-Charentes	Bernard TOMASINI
	copie lettre JCR/LT2010 envoyée à Bernard TOMASINI sur phase	JCR/LT/2010	DDTM 85	Directeur
	d'approbation du SAGE Vendée			
			Préfecture de Vendée	Préfet

ANNEXE 4. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997

année	MOIS	date	CLE ou bureau CLE	remarques
1997	12	15/12/1997	CLE	
1998	6	08/06/1998	CLE	
	12	07/12/1998	CLE	
2000	4	04/04/2000	CLE	
	10	11/10/2000	CLE	
	11	14/11/2000	CLE	
2001	1	22/01/2001	CLE	
	3	06/03/2001	CLE	
	11	13/11/2001	CLE	
2002	10	02/10/2002	CLE	
2003	1	28/01/2003	bureau de CLE	
	5	16/05/2003	Comité de lecture	
	7	25/07/2003	CLE	
	10	07/10/2003	bureau de CLE	
	12	09/12/2003	GT	
2004	1	14/01/2004	Comité de lecture	
	2	20/02/2004	GT	
	5	18/05/2004	CLE	
	9	03/09/2004	CLE	
	10	26/10/2004	bureau de CLE	
			GT	
	12	20/12/2004	CLE	
2005	3	11/03/2005	Comité de lecture	
	4	01/04/2005	Comité de lecture	
	6	16/06/2005	CLE	
	9	05/09/2005	bureau de CLE	
	10	28/10/2005	bureau de CLE	
	12	16/12/2005	CLE	
2006	3	29/03/2006	CLE	
	6	06/06/2006	bureau de CLE	
	7	12/07/2006	CLE	
	9	20/09/2006	CT	
		22/09/2006	CT	
	10	05/10/2006	CT	
2007	1	17/01/2007	bureau de CLE	
	2	19/02/2007	CT	
	3	02/03/2007	CT	
		08/03/2007	CT	
	4	02/04/2007	CLE	
	6	28/06/2007	bureau de CLE	
	10	12/10/2007	CT	
		17/10/2007	CT	
		18/10/2007	CT	
		29/10/2007	bureau de CLE	ANNULE
	11	13/11/2007	bureau de CLE	
	12	20/12/2007	CLE	
2008	1	14/01/2008	bureau de CLE	
	2	05/02/2008	CLE	ANNULE
		28/02/2008	CLE	ANNULE
	11	06/11/2008	CLE (1er collègue)	
		21/11/2008	CLE	
	12	12/12/2008	bureau de CLE	
			CLE	
2009	2	03/02/2009	bureau de CLE	
		26/02/2009	CLE	
	3	19/03/2009 apmidi	CLE	
		19/03/2009 matin	CLE	
	4	14/04/2009	bureau de CLE	
		28/04/2009	CLE	
	11	30/11/2009	CLE	
2010	1	22/01/2010	Comité de lecture	
	2	10/02/2010	CLE	
	5	06/05/2010	CT	
		17/05/2010	CLE	
	10	04/10/2010	CLE (1er collègue)	
		29/10/2010	CLE	
	12	13/12/2010	bureau de CLE	



**ANNEXE 5. Arrêté préfectoral portant
renouvellement des membres de la
Commission Locale de l'Eau**



PREFET DE LA VENDEE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et Gestion de l'Eau

ARRETE préfectoral n° 10-DDTM-545

portant renouvellement de la composition de la Commission locale
de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la
Vendée

*Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-3 à 212-4 et R. 212-29 à 212-31,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesure,
- VU l'arrêté n° 97-DRCL/4-004 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vendée,
- VU l'arrêté préfectoral n° 04/DRCLE/1-265 du 17 mai 2004, modifié, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vendée,
- VU les désignations intervenues au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations,

CONSIDERANT que le mandat des membres désignés par l'arrêté préfectoral n° 04/DRCLE/1-265 du 17 mai 2004 modifié susvisé est arrivé à son terme,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

...

ARRETE :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

La Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vendée est composée comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Régional des Pays de la Loire :
Claudine GOICHON

Conseil Régional de Poitou-Charentes :
Emile BREGEON

Conseil Général de la Vendée :
Marie-Josèphe CHATEVAIRE
François BON

Conseil Général des Deux-Sèvres :
Didier DELECHAT

Membres nommés sur proposition de l'Association des Maires de Vendée :

Gilles BERLAND (*maire de VOUVANT*)
Christiane CHARDON (*conseillère municipale de SAINT MARTIN DES FONTAINES*)
Michel SAVINEAU (*maire de PISSOTTE*)
Patrick GRAYON (*adjoint au maire de LONGEVES*)
Didier MAUPETIT (*maire de XANTON CHASSENON*)
Bernard TARNIER (*conseiller municipal de MARILLET*)
Yves BILLAUD (*maire de SAINT MICHEL LE CLOUCQ*)
Roger GUIGNARD (*maire de BOURNEAU*)
André CORDON (*maire de LOGE-FOUGEREUSE*)
Simon GERZEAU (*maire de LONGEVES*)
Bruno COULAIS (*adjoint au maire d'ANTIGNY*)

Membres nommés sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :

Marcel TALBOT (*adjoint au maire du BUSSEAU*)
Jean-François MARQUOIS (*adjoint au maire de SCILLE*)
Francis VILLAIN (*conseiller municipal d'ARDIN*)

Communauté de communes de la Châtaigneraie :
Guy-Auguste DIT MARQUIS

Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte :
Jacques PAILLAT

Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise :
Pierre GELLE

Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise :
Dominique SOUCHET

Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée (Vendée Eau) :
Michel BOSSARD

Syndicat intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent :
Bernard MAJOU

Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée :
Joseph MARTINEAU

Syndicat mixte du parc interrégional du Marais Poitevin :
Patrick DEVILLE

Syndicat mixte du Marais Poitevin, bassins Vendée, Sèvre, Autise :
Jean-Claude RICHARD

...

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Chambre d'agriculture de la Vendée :

Serge GELOT

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres :

Jean-Jacques MORIN

Chambre de commerce et d'industrie de Vendée :

Pierre GAUTRON

Chambre des métiers de Vendée :

Maurice MILCENT

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques :

René GRELIER

Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Vendée :

Christian DE GUERRY

Association vendéenne pour la qualité de la vie :

Charles MALLARD

Ligue de protection des oiseaux de la Vendée :

Théophane YOU

Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent :

Serge MEZIERE

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction - Pays de la Loire :

Mickaël PINEAU

Sèvre Environnement :

Jacques JUTEL

Club de canoë-kayak de Fontenay-le-Comte :

Jean-Michel BERNARD

Union fédérale des consommateurs de la Vendée :

Robert DUPONT

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et Bocage :

Laurent DESNOUHES

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,
- le Préfet de la Vendée,
- le Préfet des Deux-Sèvres,
- le Préfet de la Région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin,
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- le Délégué Interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire,
- le Directeur de l'Office national des forêts,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée,
- le Directeur adjoint à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée,
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres,
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire,

ou leur représentant.

...

Article 2 : Durée du mandat

Conformément à l'article R. 212-31 du code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la Commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années, à compter de la date de signature du présent arrêté. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent leurs fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la Commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 3 : Élection du président

Le président de la Commission locale de l'eau est élu, en leur sein, par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux.

Article 4 : Fonctionnement de la commission locale de l'eau

Conformément à l'article R. 212-32 du code de l'environnement, la commission se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président une fois élu. Elle élabore ses règles de fonctionnement.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée et des Deux-Sèvres et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 6 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs des préfectures de Vendée et des Deux-Sèvres, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 7 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 06 SEP. 2010

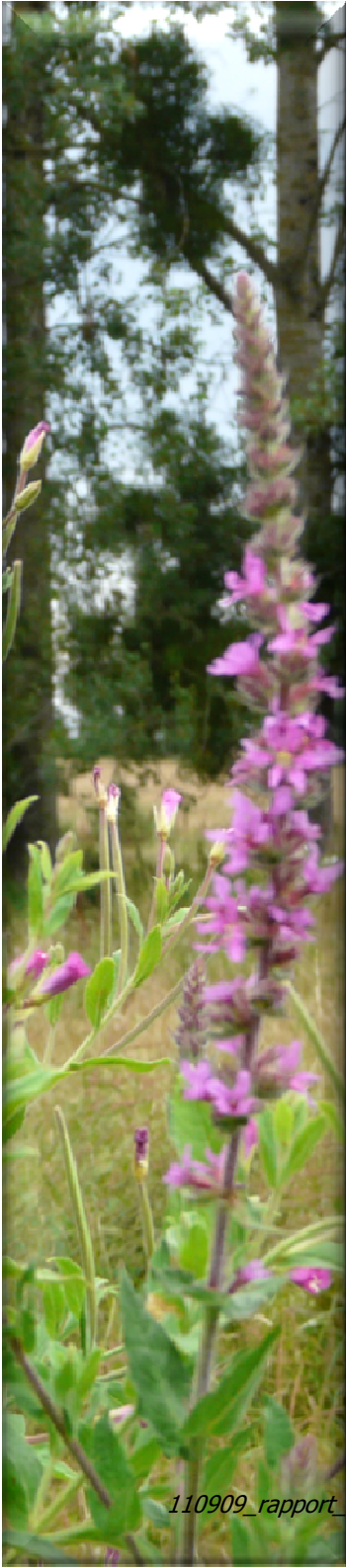
Le Préfet,



Jean-Jacques BROT

ANNEXE 6. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE

date de réunion	Destinataire institutionnel noté	catégorie	lieu dept / région	OBJET	info supp
19/01/2010	IIBSN	réunion	Pays de la Loire	Réunion 19/01/2010 de 14 à 17 heures	
	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Pays de la Loire	Réunion 19/01/2010 de 14 à 17 heures	
26/01/2010	Président CLE SAGE Vendée	comité de bassin	Orléans	Confirmation de la séance plénière du comité de bassin Loire-Bretagne du 26/01/2010 à 10h.	
				Invitation comité de bassin le 26 janvier 2010 au lieu du 3 décembre 2009 + PV comité de bassin du 09/07/09 + extrait registre d	
				Invitation comité de bassin Loire Bretagne le 26 janvier 2010 à 10h au centre de conférence d'Orléans	
				PV comité bassin 26/01/2010, extrait registre délib comité bassin 07/07/10	
27/01/2010	Président CLE SAGE Vendée	colloque / formation	??	Invitation carrefour des gestions lcoales de l'eau 2010 le 27 janvier 2010 à 14h15 au stand de l'agence de l'eau, espace des territ	
03/02/2010	IIBSN	AG	St Christophe sur Roc	Invitation AG, mercredi 3 février 2010 à St Christophe sur Roc	
04/02/2010	IIBSN	colloque / formation	Rocheftort	9ème conseil des Marais Atlantique au palais des congrès de Rocheftort le 4/02/2010 (7 envois)	zones humides
12/02/2010	Président CLE SAGE Vendée	colloque	Nantes	FORUM 12/02/2010 à Nantes	
		compte rendu	Nantes	Synthèse des forums de l'Eau Loire Bretagne	
05/03/2010	IIBSN	réunion	Angers	Invitation Réunion Présentation SDAGE le 05/03/10 de 10h à 16h, cité administrative d'Angers	SDAGE
18/03/2010	IIBSN	réunion	Pissotte	Invitation réunion entretien rivière Vendée le jeudi 18 mars 2010 à 14h à la mairie de Pissotte	
22/03/2010	IIBSN	réunion	Niort	Invitation à la réunion du 22 mars à 10h - salle de conférence de la DDT à Niort - présentation aux partenaires de l'état d'avancem	frayère
23/03/2010	IIBSN	lettre d'info	Orléans	Lettres d'infos Tableaux de bord LOGRAMI + Invitation aux rencontres migrateurs 2010 les 23 et 24 mars à Orléans	
24/03/2010	IIBSN	réunion	(vide)	Réponse invitation réunion 24/03/10 etudes zones humides	zones humides
30/03/2010	IIBSN	réunion	Longèves	Modification date comité tenchique 1 contrat territorial de la Longèves : le vendredi 30 mars 2010	CTMA Longèves
				Réunion restitution diagnostic SERAMA, contrat territorial Longèves, le vendredi 30 mars à 10h	CTMA Longèves
01/04/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Niort	Invitation à la Conférence Départementale de l'Eau le 1/04/2010 à 9h30 à la Préfecture de Niort - 4 rue Du Guesclin en salle des	CDE
02/04/2010	IIBSN	compte rendu	(vide)	compte rendu réunion du 02/04/10	
09/04/2010	IIBSN	réunion	Longèves	invotation comité de pilotage 2 contrat territorial de la Longèves le vendredi 9 avril 2010 à 9h30 à Longèves	CTMA Longèves
27/04/2010	IIBSN	réunion	(vide)	Réponse invitation comité scientifique zh du 27 avril 2010 zones humides	Zones humides / comité scientifique
	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Vendée	Invitation réunion inventaire des frayères le 27 avril 2010 à 14h DDTM Vendée	frayère
28/04/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Orléans	réunion des présidents de CLE le 28 avril 2010 à l'agence de l'eau	
				Réunion des présidents des CLE le 28/04/10	
01/06/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	(vide)	invitation rencontre des animateurs SAGE 1er et 2 juin 2010	Réunion animateur
08/06/2010	IIBSN	colloque	Clermont Ferrand	progrmme et formulaire d'inscription rencontres de l'eau en Loire-Bretagne "Quels choix d'assainissement collectif en zones rurales	
	Président CLE SAGE Vendée	colloque / formation	Clermont Ferrand	Invitation journée technique "Quels choix d'assainissement collectif en zones rurales ?" le 8 juin 2010 à Clermont Ferrand	
		réunion	la Roche sur Yon	Continuités écologiques des cours d'eau - concertation en vue du classement des cours d'eau le mardi 8 juin 2010 à 9h30 à La R	classement des cours d'eau
14/06/2010	IIBSN	réunion	Nantes	SDAGE Loire Bretagne, invitation comité technique territorial LACV du 14 juin 2010 à Nantes	LACV
15/06/2010	IIBSN	formation / information	la Roche sur Yon	Formation GWERN sur Arcview le mardi 15 juin 2010 de 9h30 à 17h30 à La ROCHE Sur Yon	zones humides
17/06/2010	IIBSN	réunion	(vide)	Invitation présentation machine d'impression le jeudi 17 juin 2010	
24/06/2010	IIBSN	réunion	ST BERTHEVIN	Invitation colloque alternatives au desherbage chimique et biodiversité le 24 juin 2010 à ST BERTHEVIN	phytosanitaires
28/06/2010	IIBSN	colloque / formation	Niort	convocation formation MAPA le 28 et 29 juin	
29/06/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Fontenay le Comte	invitation réunion publique le mardi 29 juin 2010 à 20h à Fontenay le Comte	réunion publique
07/07/2010	Président CLE SAGE Vendée	comité de bassin	Orléans	invitation séance plénière du comité de bassin Loire Breatagne le 7/07/10 à Orléans	
				invitation séance plénière le 07/07/10 à 10h à Orléans	
				PV séance plénière 07/07/2010 + extrait registre délibération comité bassin 05/10/10	
28/07/2010	IIBSN	réunion	Longèves	invitation comité de pilotage mardi 28 juillet 2010 Longèves	CTMA Longèves
07/09/2010	Président CLE SAGE Vendée	colloque	tours	rencontres de l'eau le 7 septembre à Tours "comment communiquer, sensibiliser sur le SDAGE ?"	SDAGE
13/09/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Niort	Invitation réunion de concertation sur la révision du classement des cours d'eau dans le département des Deux-Sèvres qui se tie	classement des cours d'eau
05/10/2010	Président CLE SAGE Vendée	comité de bassin	Orléans	invitation séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 05/10/10 à 10h à Orléans	
				Invitation séance plénière mardi 5 octobre 2010 à 10h à Orléans	
08/10/2010	IIBSN	compte rendu	Chaillé les marais	continuités écologiques des cours d'eau, concertation en vue du classement des cours d'eau, compte rendu réunion du 08/10/10	classement des cours d'eau
		réunion	Chaillé les marais	Invitation réunion concertation projet de liste 1 et 2 le 8/10/10 à 10h à Chaillé les Marais	
			Sérigné	Invitation réunion présentation inventaire zone humide le 08/11/10 à 14h30 à Sérigné	zones humides
21/10/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Niort	concertation sur la révision du classement des cours d'eau dans le département ds Deux-Sèvres, invitation 21/10/10 à 9h30 à la	classement des cours d'eau
25/10/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	la Roche sur Yon	continuités écologiques des cours d'eau - concertation en vu du classement des cours d'eau, dossier de concertation, réunion le	classement des cours d'eau
19/11/2010	Président CLE SAGE Vendée	colloque	(vide)	Rencontre technique à l'attention des animateurs de Sage littoraux le 19/11/10 à Rennes : projet ordre du jour / bulletin inscriptio	Réunion animateur
23/11/2010	IIBSN	réunion	La Flocellière	Invitation Rencontres "agriculture et environnement" les 23 et 24 novembre 2010 à la Flocellière	zones humides
30/11/2010	IIBSN	réunion	Sérigné	Invitation à la réunion de terrain pour l'inventaire des zones humides à la Mairie le 30/11/2010 à 14h30	zones humides
09/12/2010	Président CLE SAGE Vendée	comité de bassin	Orléans	Invitation séance plénière du 09/12/10 à 10h	
				Séance plénière du 09/12/10 à 10h à Orléans, dossier	
10/12/2010	IIBSN	réunion	Foussais-Payré	Invitation réunion terrain le 10/12/10 à 9h30 à Foussais-Payré	zones humides
14/12/2010	Président CLE SAGE Vendée	réunion	Niort	invitation conférence départementale de l'eau le 14/12/10 à 9h30 à Niort	CDE
16/12/2010	IIBSN	compte rendu	Vendée	Compte rendu comité technique de l'Observatoire Départemental de l'Eau du 16/12/2010	ODE



ANNEXE 7. Composition du comité scientifique zones humides

Etude de pré-localisation et d'inventaire des zones humides à l'échelle des SAGE « Sèvre niortaise – Marais poitevin » et « bassin de la rivière Vendée »

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Personnes ressources :

Institut National de la Recherche Agronomique (UMR sols-BV-zones humides)

et/ou CRA Poitou-Charentes, Université de Poitiers (labo. pédologie)

Conservatoire Botanique

Agro-Campus de Rennes (laboratoire physique et spatialisation numérique)

Forum des Marais Atlantiques

ONEMA

Agence de l'eau Loire-Bretagne

- Personnes associées :

1 représentant de l'Etat (à désigner par le préfet coordonnateur des SAGE du Marais poitevin)

1 représentant des services du Conseil général de la Charente-Maritime

1 représentant des services du Conseil général des Deux-Sèvres

1 représentant des services du Conseil général de la Vendée

1 représentant des services du Conseil régional de Poitou-Charentes

1 représentant des services du Conseil régional des Pays de la Loire





I.I.B.S.N.

CONTACT : Cellule animation SAGE

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE
MAISON DU DEPARTEMENT - 79 021 NIORT CEDEX
Tél : 05 49 06 79 79 / FAX : 05 49 06 77 71 / e-mail : contact@sevre-niortaise.fr